**CHAPITRE IV**

**LES DIFFERENTS TYPES DE TEXTES**

Dans la langue française, nous rencontrons plusieurs types de textes : **le texte narratif, le texte descriptif, le dialogue ou le discours rapporté, la lettre, le texte informatif ou texte documentaire, le texte explicatif, le texte injonctif et le texte argumentatif.**

**I- LE TEXTE NARRATIF**

Dans un texte dit « narratif », on raconte ou narre, un évènement isolé ou une série d’évènements réelsou imaginaires formant une histoire. Cette narration est appelée un récit. Un enfant peut ainsi raconter une journée marquante, un écrivain rapporter une légende, un historien faire le récit d’évènements réels. Le récit d’une vie appelé biographie ou autobiographie quand l’auteur raconte sa propre vie.

Même si les faits rapportés sont inventés ou fictifs, ils sont présentés comme ayant réellement eu lieu.

Pour reconnaitre un texte narratif il y’a des indices :

* une histoire,
* un espace-temps (il était une fois, et la présence de l’imparfait et du passé simple);
* les personnages,
* le narrateur.

**II- LE TEXTE DESCRIPTIF**

Le texte descriptif c’est un texte où l’action est interrompue et laisse place à la description d’un lieu ou d’un objet, ou d’un portrait d’un personnage.

Mais une description peut aussi constituer un texte autonome à caractère documentaire ou scientifique.

La description précise la disposition et l’aspect des lieux, des objets ou des personnages.

Dans la description, si le temps du récit est au présent, la description s’écrit à l’indicatif présent mais si le récit est au passé, l’indicatif imparfait signale un passage descriptif.

**III- LE DIALOGUE OU LE DISCOURS RAPPORTE**

Dans ces situations l’auteur ou le narrateur attribue non seulement des actions, dont il fait le récit, mais aussi un discours, c’est-à-dire des paroles et des pensées à des personnages, qu’il met en scène. Pour reconnaitre un dialogue et un discours rapporté il y’a la présence des tirets, le retour à la ligne chaque fois que le récit cesse et qu’un personnage prend la parole, des guillemets.

1. **LA LETTRE**

C’est un message, envoyé par divers moyens, dans une intention précise, à un destinataire déterminé (le correspondant), qui le lira de manière différée.

Il faut distinguer la correspondance privée, d’avec la correspondance plus technique, adressée à des responsables ou des organismes, avec lesquels on n’a pas de relation personnelle : banque, service administratif. Quant à la correspondance commerciale, elle obéit à des règles particulières de secrétariat.

**V- LE TEXTE INFORMATIF OU DOCUMENTAIRE**

Dans un texte documentaire, l’auteur se contente d’apporter au lecteur des informations précises qu’il ne commente pas, soit ces informations se suffisent à elles-mêmes (sujet d’ordre scientifique), soit qu’il veuille donner au texte une allure objective (indépendante de la personnalité de l’auteur et de ses convictions personnelles).

**VI- LE TEXTE EXPLICATIF**

Contrairement au texte documentaire qui se contente d’énoncer une information, le texte explicatif, selon les cas :

* précise les causes ou les conséquences des évènements ;
* indique quel raisonnement ou quelles sources ont permis d’établir l’information ou le point de vue exposé ;
* indique l’intérêt ou la portée de l’information ;
* permet au lecteur de s’approprier réellement une information en lui donnant les moyens de la comprendre ;
* fournit des exemples permettant de comprendre l’information ;
* et enfin indique une méthode pour appliquer une information.

**VII- LE TEXTE INJONCTIF**

Une injonction est un ordre formel. Dans le domaine de la grammaire, on qualifie d’injonctif tout texte ou toute phrase servant à donner un ordre ou une consigne. Le texte injonctif indique à son lecteur :

* quelle tâche il doit accomplir ;
* quelle méthode il doit suivre pour utiliser un appareil ou effectuer une opération ;
* à quelle règle il doit se conformer.

Le mode impératif est constamment utilisé dans le texte injonctif.

**VIII- LE TEXTE ARGUMENTATIF**

Dans un texte argumentatif, l’auteur vise à défendre une thèse, c’est-à-dire une affirmation qu’il ne se contente pas d’énoncer mais qu’il s’efforce de démontrer à l’aide d’arguments, d’exemples, de conclusion, de transition, de connecteurs logiques et de signes ponctuation.